

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune d'ASPREMONT (06790)

Séance du 6 novembre 2025

Date de
convocation :
31.11/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le six novembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE.

Présents :

M. BONSIGNORE Pascal

M. PIERACCINI Joel
Mme GIAUFFRET Caroline
M. ARZANI Jean-Pierre
Mme FAYOLLE Patricia
M. CHAIX Michel
M. MERCIER Thierry
M. BARBIER Olivier
Mme PERNOT Chantal
Mme DI BARTOLO Claire
Mme GIGNOUX Laure
Mme ASSO CHARNET Geneviève
Mme SALET Cathy
M. GIOAN Aimé

Excusés avec procuration :

- Monsieur ANDRIO Franck a donné pouvoir à Monsieur le Maire
- Monsieur COUBETERGUES Benoit a donné procuration à Monsieur BARBIER Olivier
- Madame HAM Emmanuelle a donné pouvoir à Madame GIGNOUX Laure

Absente excusée :

- Mme VONNER Isabelle

Absent :

- Monsieur LE MORVAN Gilles

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Pouvoirs : 3

Votants : 17

POINT 9. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS – OUVERTURE D'UN POSTE

**AR Préfecture
D'ATTACHE PRINCIPAL**

006-210000000-20251106-9_11_2025-DE
Reçu le 12/11/2025

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 relatif aux attributions du Conseil municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le tableau des effectifs actuellement en vigueur dans la commune d'ASPREMONT,

Considérant :

- que l'agent occupant actuellement les fonctions de Directeur Général des Services (DGS) est en détachement depuis la commune de La Trinité depuis le **1er octobre 2020** ;
- que la commune souhaite activer la mutation définitive de l'agent sur ASPREMONT ;
- qu'il est nécessaire de créer un poste d'attaché principal dans le tableau des effectifs pour permettre cette intégration ;
- que cette opération n'entraîne pas de création budgétaire supplémentaire pour la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- la création d'un poste d'attaché principal dans le cadre du tableau des effectifs de la commune d'ASPREMONT, tableau annexé à la présente délibération.

Toutes les autres dispositions du tableau des effectifs demeurent inchangées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'approuve la mise à jour du tableau des effectifs de la commune d'ASPREMONT par la création d'un poste d'attaché principal dans le cadre du tableau des effectifs de la commune d'ASPREMONT, tableau annexé à la présente délibération.

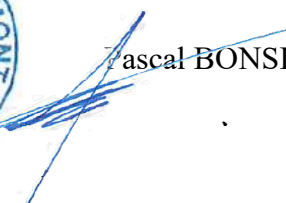
Toutes les autres dispositions du tableau des effectifs demeurent inchangées.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.

Aspremont, le 07 novembre 2025



Le Maire,

 Pascal BONSIGNORE